

**Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts**

**Séance du 04.12.18**

**Relevé de décisions**

**Présents :** Michèle CLEMENT, Sarah AL-MATARY, , Michel BERT, Stéphane GIOANNI, Emmanuel REIBEL, Pierre SABY, Muriel JOUBERT, Dario MARCHIORI, Julie SERMON, Vincent FROGET, Denis VIGIER, Yannick CHEVALIER, Tristan VIGLIANO, Paule GIOFFREDI, Michel FIGUET, Claire DELAMARCHE, Justine JANOIR, Jean CARTERON, Marjolaine BRISET, Charlotte ABAZIOU

**Membres invités :** Françoise ANDRIEUX, Philippe WAHL, Marion ORLANDI

**Procurations :**

Céline Candiard donne procuration à Julie Sermon.

Céline Chabot-Canet donne procuration à Françoise Andrieux.

Laurence Hidani donne procuration à Vincent Froget.

**Conseil plénier**

**1. Présentation du budget initial 2019**

Voir la présentation du budget initial 2019 jointe à ce procès-verbal.

Le budget initial 2019 est adopté à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

**2. Projet d'établissement**

Dans le contexte de la construction de l'Université-cible de l'IDEX, il est nécessaire — au-delà de la préconisation émise par la Cour des Comptes, de construire un projet d'établissement dont Lyon 2 ne s'est pas pourvu auparavant, contrairement à de nombreux autres entités du site. Le but est d'assurer notre visibilité et d'améliorer la cohérence de nos missions pédagogiques comme administratives. Le séminaire du 3 décembre dernier réunissant sur une journée les RSAFS, les Directeurs.trices de composante, les Directeurs.trices de service et les VP étudiants élus a réaffirmé la nécessité de sortir d'une position attentiste face à la restructuration du site, et de défendre de manière visible l'expertise de L2 en ALL-SHS, cette dernière n'étant pas au cœur du projet de l'établissement-cible. Le pré-projet Lyon 2 diffusé récemment à l'ensemble des personnels de l'UFR a permis d'établir un cadre général réaffirmant un certain nombre d'objectifs : l'articulation de la formation et de la recherche, le souci de continuer à prendre en charge la formation dès la L1, le montage de projets pluridisciplinaires (sans

oublier de continuer à effectuer et valoriser nos formations déjà existantes), l'ouverture sur la société avec de nouveaux partenariats (liste non exhaustive). Des Pôles de spécialité propres à notre établissement seront définis dans les mois à venir, pour rendre plus lisible l'identité de Lyon 2 : structures souples et transversales, ils ne se substitueront pas aux formations en place, ni ne les porteront ; il s'agira avant tout de rendre visible les centres de gravité de notre implication en matière de formation et de recherche. Un planning a été défini pour continuer à construire ce projet d'établissement, au-delà du séminaire du 3 décembre 2018 :

- Des ateliers sur des thématiques transversales seront mis en place dès cette fin d'année.
- Deux AG regroupant l'ensemble des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs auront lieu les 12 et 13 décembre 2018 (une par site).
- Dès le début du mois de janvier 2019 et jusqu'en mars, les composantes devront faire remonter une déclinaison du projet d'établissement tenant compte des spécificités de leurs actions de formation et de recherche, ainsi que de leur organisation propre. Pour ce faire, une journée banalisée pourra être envisagée au cours de cette période, avec un possible accompagnement par le cabinet spécialisé en structuration des établissements du supérieur étant intervenu pour un surcroît d'efficacité lors des ateliers du 3 décembre dernier. Les projets partagés entre départements, mais aussi entre composantes sont fortement encouragés. Un retour sur une trame harmonisée est prévu.
- Vers février-avril 2019, des ateliers seront mis en place pour définir et structurer les pôles de spécialités de Lyon 2. La réflexion s'appuiera bien sûr sur les domaines identifiés en interne pour l'évaluation HCÉRES que nous sommes en train de débiter.
- Des journées interservices administratifs auront lieu également au printemps.

Vous serez sollicité pour la définition de ce projet d'établissement, ainsi que les étudiants bien sûr.

### **3. Désignation du/de la Référent.e Relations internationales de l'UFR**

Le Conseil d'UFR doit désigner un ou une nouveau/elle référent.e « relations internationales » pour représenter la composante auprès de la Direction des relations internationales (DRI) de l'Université et notamment en siégeant au Comité des Relations Internationales (CORI).

Afin de procéder à cette désignation, le Directeur de l'UFR lancera dans les prochains jours un appel à candidatures accompagné du descriptif de la mission. Une réflexion sera menée en parallèle avec les directeurs et directrices de département sur la décharge relative à cette responsabilité ainsi qu'aux autres responsabilités liées aux relations internationales en composante (responsables de mobilité, d'échanges ou de partenariats).

#### 4. Conventions

Après une présentation en séance des projets de partenariat, les conventions suivantes ont été soumises au vote du Conseil d'UFR :

- Convention avec l'association Ecrans mixtes – master GLC
- Avenant à la convention conclue avec la CinéFabrique

Ces deux projets ont été approuvés à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

#### 5. Questions diverses

- *Elections partielles du Conseil d'UFR*

Le scrutin pour le renouvellement du collège usagers, un siège du collège A et un siège du collège B, se tiendra le 28 janvier sur les campus BDR et PDA et sur le site Rachais.

Un calendrier plus détaillé relatif à l'organisation de ce scrutin sera transmis à l'ensemble de l'UFR dans les jours à venir.

- *Dossiers UTA*

Pierre Saby soulève un dysfonctionnement concernant l'étude des dossiers UTA par le Conseil d'UFR. En effet, tous les cycles de conférences proposés cette année au programme de l'UTA n'ont pas été approuvés par le Conseil : sur trois cycles programmés seuls deux ont été présentés en conseil d'UFR en fin d'année universitaire.

Cela pose un problème d'équité de traitement entre les collègues qui respectent le formalisme demandé et celles et ceux qui s'en affranchissent.

Il est décidé qu'une demande sera adressée à l'UTA pour que tout dossier de cycles de conférences soit transmis à la composante en amont du conseil d'UFR.

- *Difficultés relatives à la mise en stage des étudiant.es de Master MEEF Lettres*

Chaque année, la mise en stage des étudiant.es de M1 MEEF pose problème, notamment en raison du retard désormais systématique dans l'affectation des lieux de stage par le rectorat. Cette année, au-delà de la communication très tardive des affectations, les erreurs d'affectation ont été extrêmement nombreuses : oubli d'affectation pour plusieurs étudiant.es, non-information de l'établissement scolaire concerné, refus de dernière minute de tuteurs/tutrices etc.

Le conseil d'UFR demande au Directeur d'UFR de communiquer ces dysfonctionnements importants à la Vice-Présidente en charge de la formation pour qu'une intervention soit faite auprès du Rectorat.

Le Directeur de l'UFR des Lettres,  
des Sciences du langage et Arts  
Emmanuel Naya



**Budget initial 2019**

**UFR LESLA**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement	90 000		
Investissement	20 000	Ressources propres	<b><u>372 000 €</u></b>
Personnel	278 190		
<b>Total</b>	<b><u>388 190 €</u></b>		

*1. Répartition de l'enveloppe Fonctionnement*

	<b>2019</b>
<b>Départements</b>	39 000
<b>ASIE</b>	12 000
<b>Lettres</b>	14 000
<b>Musicologie</b>	13 000
<b>SDL</b>	6 000
<b>Pilotage UFR</b>	17 500
<b><u>Total</u></b>	<b><u>90 000</u></b>

*2. Répartition de l'enveloppe Investissement*

L'enveloppe Investissement est répartie sur deux départements :

- 10 000 € pour le département ASIE
- 10 000 € pour le département de musique et musicologie

Les achats de matériels informatiques et de mobiliers sont désormais pris en charge par l'Université. Toutes les demandes de commande doivent être adressées à la CSAF et au Doyen de l'UFR.

*3. Répartition de l'enveloppe Personnel*

**230 690 €** pour la formation continue :

95 690 € pour l'enseignement

135 000 € pour l'équipe administrative

**47 500 €** pour les dépenses d'enseignement hors maquettes (formation initiale) :

161 heures pour le DU Initiation à la didactique du FLE  
 352 heures au titre du partenariat avec l'ENSATT  
 105 heures au titre du partenariat avec l'ED 3LA  
 150 heures de tutorat MEEF - ESPE  
 60 heures pour l'intervention de conférencier.es en périphérie des enseignements de maquettes

#### 4. Recettes prévisionnelles

**372 000 €** de recettes prévisionnelles constituées de :

- 292 000 € de ressources propres (72% au titre de la formation continue, 28% au titre de la formation initiale et de la taxe d'apprentissage)
- 80 000 € de ressources publiques (subvention de la Région au titre de l'action DAEU)

	Nature de la recette	Montant
<b>B</b>	DU FLE - droits d'inscription : 245,90 € x 50 inscrits	12 295
	Convention DAFOP : participation aux frais d'inscription : 140 € x 5 inscrits (convention, agrég interne musique) - reversement à demander à la DAFOP	700
	Convention ENSATT - heures d'enseignement : 336h d'enseignement + 8h de jury	20 296
	Convention ENSATT - droits d'inscription avancés	3 390
	Convention CinéFabrique - droits d'inscription avancés pour la LP	5 100
	Convention CNSMD - heures d'enseignement : 88,75hTD à 59€TTC	5 236
	Convention avec l'ED 3LA : 105hTD	4 515
	Convention Lyon 3 Lettres classiques et Agrégation	7 453
	SACEM - subvention master MAAAV	1 980
	Taxe d'apprentissage	20 000
	Frais d'inscription DAEU	142 000
	Frais d'inscription PRE DAEU	7 900
	Frais d'inscription Formations continues qualifiantes	60 480
	Subvention Région DAEU	80 800
		<b>total</b>